



Depuis le 21 mars 2022, les règles d'isolement dans le cadre de la crise sanitaire ont évolué pour les agents publics cas contacts

	Agent positif au Covid-19	Agent cas contact
Schéma vaccinal complet	Isolement de 7 jours Délai réduit à 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif <u>et</u> en l'absence de symptômes depuis 48 heures.	Pas d'isolement, peu importe la complétude du schéma vaccinal.
Schéma vaccinal incomplet	Isolement de 10 jours Délai réduit à 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7ème jour est négatif <u>et</u> en l'absence de symptômes depuis 48 heures.	Réalisation d'un test PCR, ou d'un test antigénique, ou d'un autotest 2 jours après avoir eu connaissance d'un contact avec une personne positive. En cas de test positif, l'agent s'isole comme agent positif au Covid-19
	 Placement de l'agent en CMO	 Pas d'ASA, ni de CMO